

Règlement Sportif Départemental 2015/2016.

Préambule.

Le règlement sportif départemental a pour but de mieux organiser la pratique de l'escrime en compétition dans l'Aude et se soumet au dernier règlement FFE approuvé concernant les épreuves de jeunes.

1. Organisation des épreuves.

Le club accueillant une compétition départementale doit prendre en charge le déroulement sportif de celle-ci.

a) Information de l'épreuve.

Le club organisateur doit communiquer aux clubs de l'Aude le règlement de l'épreuve comportant : le lieu, l'heure exacte, le numéro de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **20 jours au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite également au Président du Département.

b) Horaires des épreuves.

Les épreuves Départementales ont lieu les samedis ou dimanches fixés en début de saison par le bureau du CDE11.

Horaires :

Organiser les horaires de façon à ce que les 1ers assauts ne démarrent pas avant 9h30, soit au plus tôt
Appel 9 H 00 – Scratch 9 H 15 – Début 9 H 30.

c) Engagements.

L'engagement des tireurs et des arbitres s'effectue par mail en précisant nom, prénom, date de naissance, catégorie, arme, N° de licence. C'est le club d'appartenance des tireurs à engager qui fait un mail global au club organisateur.

Le club organisateur devra s'assurer que tous les inscrits sont bien licenciés via le site de la FFE.

La date limite des inscriptions est fixée au MERCREDI À 23h59 qui précède la compétition.

Les droits d'engagements sont fixés à :

8 Euros par tireur et par arme en individuel (dont 1 € reversé au CDE11).

Ils sont réglés au club organisateur par le tireur le jour de la compétition.

L'engagement des arbitres : il doit mentionner le nom, le prénom et le diplôme de chaque arbitre.

À partir de **4 tireurs** d'un même club engagés dans la journée et dans **la même arme**, obligation de présenter **1 arbitre** diplômé ou en formation départementale.

Pour **9 tireurs**, il faut **2 arbitres**, au-delà de **9 tireurs**, il faut **1 arbitre** par tranche de **5 tireurs**.

Le club organisateur doit, le jour même, indemniser les arbitres ayant effectivement arbitré à hauteur de :

40€ pour un arbitre régional pour 2 demi-journées,

25€ pour un arbitre départemental pour 2 demi-journées

20€ pour un arbitre en formation départementale pour 2 demi-journées.

Il est demandé d'essayer d'organiser une rotation des arbitres en formation départemental afin que chacun puisse valider son carnet d'arbitrage.

Lorsque les carnets sont validés, les arbitres devront le remettre au Maître référent arbitrage du CDE11. Celui-ci en avisera la Ligue afin de mettre le listing "Arbitres" à jour.

d) Matériel.

Les pistes et les appareils et enrouleurs seront stockés au siège du CDE11 et seront à disposition pour TOUTES compétitions organisées par le Département de l'Aude.

Toutes épreuves départementales se déroulent à l'arme électrique à partir de la catégorie PUPILLES dès les poules et nécessitent donc de la part du club organisateur l'installation de matériel adéquat en fonction du nombre d'inscrits.

e) Surclassement.

Chaque tireur doit tirer dans sa catégorie d'âge et aucun surclassement ne peut être autorisé.

f) Composition du directoire technique.

Celui-ci doit être composé des Maîtres d'armes du département présents sur le lieu de la compétition ainsi que d'un représentant du club organisateur (max 5 personnes).

Le directoire technique doit faire respecter le règlement et autorise 1 ou 2 responsables par club pour aider les jeunes tireurs à se préparer en bout de piste.

Les compétences du directoire technique sont les mêmes que celles énoncées dans les règlements fédéraux.
g) Gestion des compétitions.

L'épreuve peut être gérée par informatique ou manuellement par le club organisateur selon ses possibilités.

Un exemplaire des résultats doit être envoyé dans les 2 jours suivant la compétition aux présidents des clubs de l'Aude.

2. Formule des épreuves.

Pour toutes les épreuves individuelles, il y a une compétition par sexe, sauf en cas d'affluence trop faible pour assurer son déroulement (inférieur à 4 tireurs). La mixité de l'épreuve est alors laissée au choix du directoire technique. En cas de compétition mixte, un classement final par sexe est fait.

a) Formule

Un premier tour de poules avec décalage par club.

Le nombre de tireurs dans les poules est laissé à l'appréciation du directoire technique en début d'épreuve en fonction du nombre de participants.

Pour les catégories BABYS POUSSINS ET PUPILLES, chaque assaut sera tiré en 4 touches de 3 minutes

si tableau d'élimination direct 6 touches en 2X2mn,

Pour les BENJAMINS, chaque assaut sera tiré en 4 touches de 3mn

un tour de poule puis tableau d'élimination direct en 8 touches de 2x2mn.

La troisième place est tirée.

De Minimes à Vétérans, chaque assaut sera tiré en 5 touches de 3mn

un tour de poule puis tableau d'élimination directe en 10 touches de 2X3mn,

la troisième place est tirée.

3. Récompense des tireurs.

Pour les Babys, poussins et pupilles : Tous récompensés.

De Benjamins à vétérans : Récompense pour les 4 premiers.

4. Classement des tireurs.

Les compétitions départementales donnent lieu à un classement de la compétition mais ne donnent pas lieu à un classement général prenant en compte la totalité des rencontres. Elles ne compteront donc pas dans le calcul d'un titre ou d'un championnat. Seul le titre de Champion de l'Aude sera décerné.

5. Titre de Champion.

Le titre de « Champion » dans chaque arme est attribué au tireur classé premier à l'issue du Championnat Départemental.

6. Dispositions diverses.

Modification du Règlement sportif

Le règlement sportif est établi par le Bureau tous les ans en début de saison.

Il peut être modifié à tout moment par celui-ci dans le cas où son évolution s'avérerait nécessaire.

7. Publicité

Le Règlement sportif sera envoyé par voie électronique à tous les Présidents de clubs pour affichage dans les salles et informations aux tireurs.

La Présidente,

C.D.E. 11
COMITE DEPARTEMENTAL
D'ESCRIME DE L'AUDE
SRT 437 994 957 APE